Autonomie originelle du Droit administratif ?

Par **V10**, le **03/10/2014** à **19:29**

Bonsoir à tous ! J'ai une dissertation en Droit admin ayant pour sujet : "autonomie originelle du droit administratif".
Je galère vraiment sur la construction de mon plan, et un peu d'aide serait la bienvenue ...

En I, j'avais pensé à la construction progressive de l'autonomie du droit admin (A, la séparation de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, en développant sur la jurisprudence, et B, développé sur l'arrêt Blanco et son impact). Mais pour le II, c'est le néant... Je pensais appréhender la limite de l'autonomie du droit administratif, mais j'ai peur de faire un hors sujet, à cause de la notion d'origine.

D'avance merci pour vos suggestions ! [smile25]

Par **gregor2**, le **03/10/2014** à **22:11**

Bonsoir,

c'est marrant en lisant trop vite j'ai eu ce défaut, je me suis dit "plan historique, avant c'était décevant aujourd'hui c'est mieux" mais en effet parler de l'autonomie aujourd'hui semble hors sujet. Pourtant ne parler que de l'autonomie originelle semble être trop "constitutionnel" pour un exercice de droit administratif.

Je livre quelques remarques en vrac :

* autonome par rapport à qui ? Par rapport à l'ordre judiciaire ? ou par rapport à l'exécutif ? (il est possible de parler des deux, ce peuvent presque être les deux parties,

à l'origine : autonomie "totale" par rapport à l'ordre judiciaire (des lois sont venues très tôt porter des dispositions qui interdisent au juge judiciaire de s'immiscer dans l'activité de l'administration, au nom de la séparation des pouvoirs) et autonomie relative par rapport à l'exécutif (l'autonomie des juridictions administratives, qui créent pour beaucoup le droit administratif étant faible à son origine)

* attention à blanco, il définit le critère de compétence de la juridiction administrative. Vous parlez probablement du fait qu'il crée une responsabilité distincte de la responsabilité en droit

civil.

Et c'est tout ce que je peux en dire sans réflexion poussée pour l'instant. Si j'ai d'autres idées je passerai -

(en re-regardant votre plan je vois que vous ne parlez pas de l'autonomie du droit administratif par rapport au droit civil qui se fait très tôt pour le coup, le souverain disant "vos lois ne s'appliquent pas à mon action [smile4])

Par **V10**, le **03/10/2014** à **22:55**

Merci beaucoup pour vos suggestions ! Toutes ces idées sont très intéressantes, je tenterai de m'en servir pour construire un plan cohérent ! Si vous avez d'autres idées n'hésitez pas haha toute aide est la bienvenue pour une petite L2 comme moi qui commence tout juste le droit administratif ;)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés